# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

# MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Direction des Etudes Juridiques, de la Réglementation et de la Documentation S/Direction des Publications et de la Documentation الجمهوريسة الجزائريسة الديمقراطيسة الشعبيسة

وزارة التعبليييم البعبائيي

مديرية الدراسات القانونيسة والتنظيم والتوثيسق

المديرية الفرعيه للنغر والتوفيسق

# النشرة الرسمية للتعليم العالب

# BULLETIN OFFICIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

TROISIEME TRIMESTRE

1988

# SOMMAIRE

# I- ARRETES INTERMINISTERIELS:

ನಾವ ೧೭ ನೀಕರ ೧೯೫೮ ಕ

- Arrêté interministériel du 06 Juillet 1988 portant ouverture et organisation d'un concours d'entrée à l'institut national du commerce. P... 81
- Arrêté interministériel du 06 Juillet 1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles P. 82

# II- ARRETES

- Arrêté du 07/07/1988 portant programme pédagogique du diplôme de techniciens supérieur en comptabilité . P:84
- Arrêté du 07/07/1988 portant création d'un diplôme de techniciens supérieur en archéologie. P: 86
- Arrêté du 07/07/1988 portant programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en archéologie. P: 86
- Arrêté du 07/07/1988 portant liste et contenu des modules du programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en statistiques dans le cadre de l'institut national de la planification et de la statistiques. P: 88;

- Arrêté du 07/07/1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en fiscalité dans le cadre des instituts des sciences économiques. p:90
- Arrêté du 07/07/1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en informatique de gestion dans le cadre des instituts des sciences économiques P:91
- Arrêté du 07/07/1988 portant programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en informatique de gestion. p.91
- Arrêté du 07/07/1988 portant programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en gestion de stocks.P:93
- -Arrêté du 07/07/1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en économétrie et statistiques dans le cadre des instituts des sciences économiquesp: 95
- Arrêté du 07/07/1988 portant programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en économétrie et statistiques. P:96
- Arrêté du 10/07/1988 portant liste et contenu de module des deux dernières années en vue de la licence en langue et littérature arabe option " Animation culturelle". P:98
- -Arrêté du 10/07/1988 portant liste et contenu de module de deux dernières années en vue de la licence de langue et littérature arabe option " critique littéraire et théatrale. P:99
- Arrêté du 10/07/1988 portant création de département d'interprétariat-traduction en langues orientales à l'université de Annaba: option: Arabe- Persan. P:101
- Arrêté du 10/07/1988 portant liste et contenu des modules composant le curriculum des études en vue de la licence d'interprétariat traduction en langue orientales option: Arabe- Persan. P:101
- Arrêté du 10/07/1988 portant création d'une option en vue de la licence de langue et littérature arabe. P:103
- Arrêté du 10/07/1988 portant liste et contenu de module de deux dernières années en vue de la licence en langue et littérature arabe option" animation et didactique de la langue". P:104
- Arrêté du 10/07/1988 portant création de l'option muséologie, restauration et conservation à l'institut d'archéologie de l'université d'Alger. P:105
- Arrêté du 10/07/1988 portant liste et contenu des modules composant le curriculum des études en vue de la licence d'archéologie option: muséologie, restauration et conservation. P:106
- Arrêtés du 11/07/1988 portant équivalence de diplômes. P:107
- Arrêté du 16/07/1988 portant ouverture de magisters et fixant le nombre de postes ouverts pour l'année 1988/1989. P:110
- -Arrêté du 16/07/1988 portant ouverture de diplôme de post-graduation spécialisée et fixant le nombre de postes ouverts pour l'année 1988/1989. P:124
- Arrêté du 20/07/1988 modifiant l'arrêté du 15/9/1983 portant organisation des enseignements de l'évaluation et de la progression au cours du cycle de formation en vue du diplôme d'études médicales spéciales. P:127
- Arrêté du 20/07/1988 modifiant l'arrêté du 15/09/1983 fixant les conditions d'accés au cycle de formation des études médicales spéciales. P:128

- Arrêté du 20/07/1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles à l'INES en génie -civil à Tebessa. P:128
- Arrêté du 20/07/1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles à l'INES en électrotechnique de Sétif. P:121
- -Arrêté du 20/07/1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles à l'INES en génie civil à Tlemcen. P:130
- Arrêté du 20/07/1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles à l'INES en sciences juridiques à Batna. P:131
- Arrêté du 20/07/1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles à l'INES en hydraulique à Batna. P:132
- Arrêté du 20/07/1988 fixant le nombre de filières et la répartition des effectifs entre elles à l'INES en sciences de la terre à Tebessa. P:133
- Arrêté du 4/08/1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en écologie et environment. P:134
- -Arrêté du 4/08/1988 fixant la liste et le contenu des enseignements du tronc-commun bio- médical. P:136
- Arrêté du 04/08/1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en foresterie. P:136
- Arrêté du 4/08/1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingenieur en génie biologique p:140
- Arrêté du 4/08/1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en contrôle de qualité et analyse P:142.
- Arrêté du 4/08/1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingenieur en aquaculture p:144
- Arrêté du 25/09/1988 modifiant la durée du tronc commun de la licence en langue et littérature arabe. P:146
- Arrêté du 25/09/1988 fixant la liste et le contenu des modules composant le curriculum des études en vue de l'obtention de la licence d'enseignement d'histoire option " histoire géographie à l'institut d'histoire de l'université d'Alger. P:146

# **±II- DECISIONS**

- Décision nº158 du 19/09/1988 portant prise en charge financière de l'INES en électrotechnique de médéa. P:149
- Décision n°159 du 15/09/1988 portant prise en charge des oeuvres sociales universitaire de l'INES en électrotechnique de médéa. P:150

# IV- TEXTES A SIGNALER PARUS AU JORADP.

- Décret n°88-159 du 02/08/1988 fixant les conditions d'attribution des présalaires. ( J.0 n°31 du 03/08/1988 P: 850.).

- Décret nº88-157 du 02/08/1988 fixant le montant des présalaires.
  - ( J.O n°31 du 03/08/1988 P: 850).
- Décret n°88-159 du 02/08/1988 portant dissolution du centre de formation professionnelle de l'habitat et de l'urbanisme de Tiaret et transfert des moyens
   liés à son activité pédagogique à l'INES en génie- civil de Tiaret.
   ( J.0 n°31 du 03/08/1988 P: 858).
- Décret n°88-160 du 02/08/1988 portant dissolution du centre de formation administrative de Sétif et transfert des moyens liés à son activité pédagogique à l'INES- SM de Constantine.

 $(J.0 n^{\circ}31 du 03/08/1988 P:859).$ 

- Décret n°88-161 du 02/08/1988 portant dissolution du centre de formation administrative de Mostaganem et transfert des moyens liés à son activité pédagogique à l'INES en Sciences Chimie industrielle de Mostaganem.

  ( J.0 n°31 du 03/08/1988 P: 859).
- Décret n°88-172 du 20/09/1988 complétant le décret n°84-296 du 13/10/84 complété relatif aux tâches d'enseignement et de formation à titre d'accupation accessoire (J.O n°38 du 21/09/1988 P: 1013).
- Décret n°88-178 du 27/09/1988 portant création d'un INES en Sciences Juridiques à Batna.

  ( J.0 n°39 du 28/09/1988 P: 1039).
- Décret n°88-179 du 27/09/1988 portant création d'un INES en génie civil à Tlemcen.

  ( J.P.O n°39 du 28/09/1988 P: 1039).
- -Décret n°88-181 du 27/09/1988 portant création d'un INES en Sciences de la Terre à Tebessa.

  (J.0 n°39 du 28/09/1988 P: 1039).
- Décret n°88-182 du 27/09/1988 portant création d'un INES en électrotechnique à Sétif.

  ( J.0 n°39 du 28/09/1988 P: 1039).
- -Décret n°88-183 du 27/09/1988 portant création d'un INES electrotechnique à Sidi-Bel-Abbès. (J.0 n°39 du 28/09/1988 P: 1040).
- -Décret n°88-184 du 27/09/1988 portant création d'un INES en génie civil à Tebessa. (J.0 n°39 du 28/09/1988 P: 1040).
- -Décret n°88-207 du 18/10/1988 portant application du statut-type des INN.F.S à l'institut hydrométérologique de formation et de recherche. (I.H.F.R.). (J.0 n°42 du 19/10/1988 P: 1115).

# I- ARRETES INTERMINISTERIELS

Arrêté Interministériel portant ouverture et organisation d'un concours d'entrée à l'institut national du Commerce.

le Ministre du Commerce.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

-Vu l'ordonnance n°74-78 du 03 Décembre 1971 fixant les conditions d'attribution de bourses, de présalaires et de traitement de stage modifié;

- -Vu la loi nº84-04 du 07 Janvier 1984 portant planification des effectifs du système éducatif;
- -Vu le décret nº83-473 du 06 Août 1983 érigeant l'institut de technologie du Commerce en Institut National du Commerce;
- Vu le décret nº86-261 du 07 Octobre 1986 relatif au statut de l'Institut National du Commerce et à la sanction des enseignements;
- -Vu l'arrêté interministériel n°09 du 08 Mars 1988 portant organisation pédagogique de l'Institut National du Commerce.

### ARRETENT.

- Article 1/:- Il est organisé, au titre de l'année universitaire 1988/1989 à l'institut national un concours sur titre et examen des dossiers pour l'admission en première année de cent cinquante (150) étudiants dans la filière préparatoire à la licence ès sciences commerciales.
- Article 2/:- Sont admis à partciper au concours, les candidats âges de moins de trente (30) ans au premier Janvier 1988 et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, séries Mathématiques, Sciences, Sciences Islamiques, Techniques Economiques ou Comptable ou d'un titre équivalent.
- Article 3/:- Aprés examen des dossiers, la liste des étudiants admis à s'inscrire en première année de formation, est arrêtée par un jury composé :
  - Du représentant du Ministère du Commerce : Président;
  - Du représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
  - Du Directeur de l'Institut National du Commerce ou de son représentant;
  - De trois enseignants de l'Institut National du Commerce.
- Article 4/:- En prévision des éventuelles défections, il pourra être établi par ordre de merité une liste complémentaire de candidats.

le Ministre du Commerce

Fait à Alger, le 6 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur. A.BELKAID.

### A.CHERIFI.

Arrêté interministériel fixant le nombre de filières et la repartition des effectifs entre elles.

le Ministre du Commerce.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur

le Délégué à la Planificiation.

- -Vu le décret n°83-363 du 28 Mai 1983 pédagogique sur les établissements de formation supérieure;
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret nº84-124 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre du Commerce;
- -Vu le décret  $n^{\circ}85$ -143 du 1er Octobre 1985 portant statut-type des instituts nationaux de formation supérieure;

- -Vu le décret nº86-261 du 07 Octobre 1986 portant statut de l'Institut National du Commerce et la sanction des enseignements;
- -Vu le décret n°87-246 du 17 Novembre 1987 portant modification du décret n°84-12 du 22 Janvier 1984 portant organisation et composition du Gouvernement;
- Vu le décret n°87-267 du 08 Décembre 1987 portant attributions du délégué à la planification et détermination des structures et organes qui en dépendent et notamment son article 17.

### ARRETENT.

Article 1/:- Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°85-243 du 1er Octobre 1983 sus visé les filières ouvertes à l'Institut National de Commerce et la répartition des effectifs entre les années de formation au titre de l'année 1988/1989 sont fixées comme suit:

FILIERES DE FORMATION	REPARTITION DES EFFECTIFS	OPTION
Licence &s Sciences Commerciales.	Tronc commun 1ère année : 150 2ème année : 91	
•	3ème année : 89	<ul> <li>Commerce inter-:50</li> <li>national.</li> <li>Organisation et</li> <li>Gestion Com-: 39</li> <li>merciale.</li> </ul>
	4ème année : 66	- Commerce inter- : 34 national - Organisation et : 32 gestion com- merciale.

le Ministre du Commerce A. CHERIFI le Délégue à la Planification BELKEHLA. Fait à Alger, le 27 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur A.BELKAID.

# II - ARRETES

Arrêté du 07 Juillet 1988 portant programme pédagogique du diplôme de Technicien Supérieur en Comptablité.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu- le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de technicien supérieur,
- Vu- le décret n°83-264 du 16 Avril 1983 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux techniciens supérieurs,
- Vu- le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de : 1'Enseignement Supérieur.

# ARRETE.

Article ler/:- La liste et le contenu des modules composant le programme pédagogique en vue du diplôme de technicien supérieur en comptabilité sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

> Fait à Alger, le 07 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

> > A.BELKAID.

برنامج تكوين التقنيين السامين فيي المحاسيية ·

# السنة الاؤلىي

المعـامــــل	تطبيــــق	محـاضـرات	اسـم المقيــاس	الرقـــم
			السداسي الاؤل	
2	_	3	مدخل الى الاقتصاد (1)	01
1.	-	1;30	موءسسات ادارية وسياسة فيي	20
2 3	1,30	3 3	الجزائــر (1). قـانـون تجـاري (1) محـاسبة عـامــة (1)	30 04
2	1,30	3	احمداء (1)	05
2	1.30	3	ضرائب الموءسسة	06
2	1,30	3	ريلَفْسِات عَامِـــة	07
1	1,30	_	فرنسية (نصوص اقتصادية عامة)	08
15	7.5	19.5	. المجمدوع للجزئيسي	
	27		المجتمسوع العام للحجم الشاعي	

المعنامـــــل	تطبيـــق	محاضرات	اسم المقياس	الرقــم
			السداسي الثاني	
3	1.30	3	محاسبة عامة (2)	01
.3	1,30	3	محاسبة تحليلية (1)	. 022
2	1.30	3	ا رياضيات مالية	03
2	1.30	3	أحصـــاء(2)	04
<b>2</b>	-	3	مدخل الى الاقتصاد (2)	05
2	} –	3	اعـــلام الــــى(2)	06
2	_	3	قــانول تجــاري (2)	07
. 1	-	1,30	موءسسات ادارية وسياسة في	08
<u>_</u>	}		في الجزائر (2)	Î
1			فرنسية (مصطلحات محاسبية)	09
18	7.30	22,30	المجمسوع الجزئسي	
	30	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	المجموع العام للحجم الساعي	

# الشنة الثانيـة

	المعامـــل	محاضرات ا تطبیق ا	اســم المقيــاس	الرقــم
İ			السداسي الثالث	
	3	1.30 3	مداسية معمقة	01
	2	3	محاسبة قفومية	02
•	3	1.30 3	محاسبة تحليلية (2)	03
	3	1.30 3	تسيير مالتي	04
	2	3 1.30	تقنيلة بنوك	05
	2	. – –	اعــــلام ألـــــــــى	06
	3	. 1	تقسريل تسربستص	07
	1	1.30 _	فرنسيا بالمستقال	08
	19	7,30 16,30	المجمــوع الجزئـــي	
•		24	المجموع العام للحجم الساعي	

المعامـــل	تطبيـق	محـاضرات	اســـم المقيــاس	الرقـــم
			السداســي الرابع	!
3	1.30	3	محــاســـة خــاصــة	01
3	1.30	3	تسياير ميزانيـة	02
3	1.30	3	مبادعي المراجعة المحاسبية	03
2	_	3	محاسبة وطنيــــة	04
2	· -	3	تعريف بالاقتصاد الجزائري	05
2 2 1	1,30 1,30 1,30	3 3	المع اصر . اعــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	06 07 08
18	9	21	المجمدوع الجزئي	
	30	(	المجمــوع العام للحجم الساعي	

# 

ان وزيـــر التعلــيم العالــيي،

- بمقتضـــى المرســوم رقم 71-234 المـوعرخ فــ ي 25 أوت 1971 المتضمــن تنظيم الدروس لنيـــل دبلــوم تقنــي ســامـــي،
- بمقتضى المرسوم رقام 83-264 الماوعرخ في 16 أفريال 1983 المتعلق بالاحكام القانونية الاساسياة المشتركة التي تطبق على التقنيين الساميين،
- و بمقتضـــى المرسـوم رقـم 84\_ 122 المـوعرخ فــ ي 19 مــاي 1984 المحــدد لصــلاحيــات وزيــر التعليم العالـــي،

يقــــرر ٠

المادة الاؤلين: ينشط دبلوم تقني سامي في علم الاقدار، المادة والشادة علم الاقدار، المادة والمادة المادة والمادة المادة المادة المادة المادة المادة المادة المادة والمادة المادة والمادة المادة والمادة 
حسرر بالجرائسر في 7 جويليسة 1988 وزير التعليم العالي

أجلقــــايــد

ان وزيسر التعليم العالسي.

- بمقتضي المرسوم رقيم 71-234 الموارخ في 25 أوت 1971 المتضمن تنظيم الدروس لنيسل دبلوم تقني سيامي،
- وبمقتــضـــي المرســوم رقــم 83\_264 المــوعرخ فــي 16 أفريــل 1983 المتعلـــق بالاحكـام القـاونيــة الاسـامين،
  - و بمقتضى المرسوم رقام 84 122 الموارخ في 19 ماي 1984 المحدد لصلاحيات وزيار التعليم العالي،

يــقــــــرر

للمادة الأؤلي: تحدد قائمة ومحتوى المنواد المكونة للبرنامج البيداغوجي لنيال ديل ديل ديل والمادة الأولي: تعليم التاريخ المادة الثانية: ينشر هذا القرار في النشرة الرسمية للتعليم العالى.

وحسرر بالجسرائسر فسي 7 جويليسة 1988 وزيسر التعليم العالي،

أ. بلقـايـد.

# مشـــروع البرنامــج الدراسي في علم الاثار للمستويين الخامس والسادس، الجــذع المشترك

# السنة الأؤليي:

المعامل	عي	الحجم الس	اسم المقيــاس	الرميز
	سنـــویا	اسبوعيا	<u></u> ب	. فرنستر
2	. 60	02	عـلم الاثـار ( مفـاهيم ونظريــات)	عشر 01
2	60	<b>⊦02</b>	ملقبل التاريخ العام (1)	عشـر 02
2	60	02	تاريخ الفن القديم	عشـرُ 03
2	60	02	الحضارات القديمة (1) مصر واسيا	عــشـر 40
2	60	02	الغربية). الحضارة الاسلامية (1) (في المشرق)	عشـر 0.5
2	60	02	المغربُ القيدية	تـــآر 01
2	60	02	المغرب القديم التاريخ الاسلمس العام	تــار 02
1	60	02	التكوين السياسي والعقائدي	تسعُ 01
1	60	02	الغنة قديمة (يودانية أو لاتينية)	تسع 01 لـق 01
1	60	02	لغة أجنبية (فرنسية أو انكليزية)	لفّـا 01
1	60	02	لغـة شرُقيـة (سياسية قديمـة) .	لـشر 01
1	66	02	دراسة ميدانية ومخبرية	عشر ُ .06
20	720	24	المجــمـــوع	

# المواد التكيفية الخاصة بالمستوى الخامس

	2	60	02	ثقافة عامة
	2	60	02	المعالم والمواقع الأثرية
1	24	840	28	المجمــوع العامُ

# السنة الثانية:

. المعامــــــــــــــــــــــــــــــــــ	الحجــم السـاعـــي		اسم المقيـــاس	الرمـــز
	سنويـــا	اسبوعيا		
2	60	.02	علم الاتّار (تقنيات)	عث 07
2	60	02	مَاقَبِل التاريخ العام (2)	<i>j</i> = -
2	60	02	تاريخ الفن الاسلامـــي	عشـر 09 عشر 09
2	60	02	المغرب القديم	تــآ. 03
2	60	02	الحضارات القديمة (2)والكلاسيكية)	
2	60	02	الحضارات الاسلامية (2) في المغرب والاندلس،	عثر 10 عثر 11
2	60	02	والمتالس. تـاريخ المغرب الاسلامــي	تــار 04
2	60	02	فين المتاحيف	عث 12
1	60	02	لغة قديمة (يودانية أو لاتينية)	عشرُ 12 لـــــــُ 02
1	60	02	لغة شرقية (سياسية قديمة)	لش 02 .
1	60	02	لغة أجنبية (فرنسية أو انكليزية)	لغا 02 لغا 02
1 .	60	02	دراسة ميدانية ومخبريت	عثر 13
20	720	24	المجمـــــوع	

# المواد التكيقية الخاصة بالمستوى الخامس

2?	60	02	ـ السياحـة في الجـزائـر
?2	60	02	ـ التربـــــــــ ،
24	840	28	

قرار مدوءرخ في 7 جويلية 1988 يتضمن قائمة ومحتوى المواد المكونة للبرنامج البيداغوجي لنيل دبلوم التقني سيامي في الاحصاء ضمن المعهد الوطنسيي للتخطيط والاحصاء

# ان وزير التعليم العالي،

- ـ بمقتضـــى المرسـوم رقم 83\_962 المـوعرخ فــي 26 نـوفمبر سنة 1983 يحـول معهــــد تقنِيــات التخطيط والاقتصاد التطبيقي الى "معهـد وطني للتخطيط والاحصاء"،
- ـ وبمقتضــى المرسوم رقـم 87ـ 271 الموءرخ فـي 15 ديسمببر 1987 يسنـــدد الـــى وزيــر التعليم العالي، سلطــة الوصـاء،
- ـ و بمقتضــي المرسـوم رقـم 84\_122 الممـوعرخ فـي 19 مــاي 1984 الممحـدد لصـلاحيـــاتوزير التعليم العالي،

# يقـــــرر

المادة الأولي: تحدد قائمة ومحتوى المواد المكونة للبرنامج البيداغوجي لنيل دبلوم تقني سامي في الاحصاء طبقاً لملحق هذا القسيرار،

المادة الشانية: ينشر هذا القرار في النشرة الرسمية للتعليم العالي،

وحرر بالجزائر في 7 جويلية 1988 وزير التعليم العالي أ. بلقاييد.

# - PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE TOERE ANNEE.

MODULES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.
1) MODULE ANNUEL,	
<ul> <li>Mathématiques</li> <li>Statistiques descriptive</li> <li>Géographie Economique</li> <li>Technique d'Expression (1)</li> </ul> 2) MODULE DU 1°ER SEMESTRE	4 H 30 3 H 30 3 H 00 2 H 00
<ul> <li>Economie Générale</li> <li>Comptabilité Générale</li> <li>Institutions Administratives</li> <li>Institutions Politique et Culture Islamique.</li> </ul>	4 H 30 3 H 00 2 H 00 2 H 00

3) MODULE DU 2°EME SEMESTRE	
- Analyse Macro-Economique	3 н 30
- Comptabilité Analytique	3 Н 00
-Introduction à la gestion de	1 H 30
1'Entreprise.	
- Informatique.	3 H 30
TOTAL HORAIRE HEBDOMADAIRE DU 1ºER SEMESTRE	24 н 30
TOTAL HORATRE HEBDOMADAIRE DU 2ºEME SEMESTRE	24 H 30

NB/: Les séances de cours ou T.D. peuvent être d'une heure trente minutes ou de deux heures.

(1) Enseigné en Français au S1 et en Arrabe au S2.

# - PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE 2ºEME ANNEE -

MODULES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
1) MODULE ANNUEL (	
<ul> <li>- Probabilités et Méthodes Statistiques</li> <li>- Mathématiques</li> <li>- Informatique.</li> <li>- Comptabilité Natinale.</li> </ul>	4 H 30 4 H 30 2 H 90 3 H 30
2) MODULE DU 1°ER SEMESTRE:	
- Economie d'Entreprise - Démographie - Eléments de Finances Publiques et Institutions financières	3 H 30 4 H 30 2 H 00
3) MODULE DU 2°EME SEMESTRE:	
- Sondage - Graphique - Economie de l'Algérie	3 H 30 3 H 30 4 H 30
TOTAL HORAIRE HEBDOMADAIRE DU 1°ERE SEMESTRE TOTAL HORAIRE HEBDOMADAIRE DU 2°EME SEMESTRE:	

NB/: Les séances de cours ou T.D. peuvent être d'une heure trente minutes ou de deux heures.

# - PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT 3EME ANNEE-

MODULES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
	S.5
Statistiques Appliquée Analyse de la regression et de variance	4 H 30 3 H 30
Programmation linéaire	3 H 30
Introduction à l'Analyse des données	3 H 30
Séries temporelles	3 н 30
Système de Planification	<b>3 H</b> 30
Préparation de stage	3 н
TOTAL	25 Н

- N.B/: Les séances de cours ou T.D. peuvent être d'une heures trente munites ou de deux heures.

# - Le stage:

A la fin du cycle l'étudiant est appelé à effectuer un stage pratique d'un semestre /S6) au niveau d'une Administration Centrale (Ministère) ou décentralisée (Wilaya, Commune) ou d'une Entreprise, etc... afin de l'imprégner avec son futur milieu Professionnel.

Arrêté du 7 Juillet 1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en fiscalite dans le cadre des instituts des Sciences Economiques.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime, des études en vue du diplôme de technicien supérieur,
- -Vu le décret nº83-264 du 16 Avril 1983 relatif au dispositions statutaires communes applicables au Techniciens supérieurs,
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

### ARRETE

Article ler/: Il est crée un diplôme de technicien supérieur en fiscalité dans le cadre des Instituts des Sciences Economiques.

Article 2 /: Le présent arrêté entre en vigueur à compter de septembre 1988 et sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supéieur. A.BELKAID. Arrêté du 7 Juillet 1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en informatique de gestion dans le cadre des instituts des sciences Economiques.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de technicien supérieur,
- Vu le décret n°83-264 du 16 Avril 1983 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux Techniciens Supérieurs,
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

### ARRETE.

- Article 1/:- Il est crée un diplôme de technicien supérieur en informatique de gestion dans le cadre des instituts des sciences économiques.
- Article 2/:- Le présent arrêté entre en vigueur à compter de Septembre 1988 et sera publié du Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement, Supérieur. A.BELKAID.

Arrêté du 7 Juillet 1988 portant programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en informatique de Gestion.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de Technicien Supérieur,
- Vu le décret nº83-264 du 16 Avril 1983 relatif au dispositions statutaires communes applicables au Techniciens Supérieur,
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de 1'Enseignement Supérieur.

# ARRETE.

- Article ler/: La liste et le contenu des modules composant le programme pédagogique en vue du diplôme de Technicien supérieur en Informatique de gestion sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/: Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

# برنــامج تقنــي سـامـي: الاعــلام الالـّي للتسيــير السنــة الاوللــي

# السداسي الاؤل:

المعمــامــل	تطبيــقا	محـاضـرات	اســم المقيــاس	الرقـم
2 2 2 2 33 33 22	1,30 2 2 2 2 22 2	1,30 3 3 - -	الاقتصاد العام محاسبة عاماء رياضيات اعلام آلي (عموميات) منهجمية الاعلام الاقي الانجليزية	01 02 03 04 05
	12.5	7.5	المجمسوع الجزئي	
	20		المجموع العام للحجم الساعسي	

# السداسي الثانيي:

# السنة الثانيـة

# السداسي الثالث:

المعامل	تطبيق	محاضرات	اسـم المقيــاس	الرقــم
2 2 3 3	2 1,30	3 1,30 - -	التقنيات الكمية للتسيير تنظيم الموءسسات البرمجة بلغــة الاعــلام آلــي للتسيــير	01 02 03 04
1		2	انجـليزيــــة التكوين السيـاسي والايديـولوجي	05 06
	<b>1</b> 3,5	5.5	المجمسوع الجزئسسي	
	19		المجمسوع العام للحجم الساعي	

# السنداسي السرابيع:

المعـامــل	تطبي_ق	محـاضــرات	ا اسـم المقيــاس	الرقم
3 ·	4	-	مفهوم نظام الاعلام الآلي (دراسة حدالة) .	01
3 3 3 2 1	4 4 4 2	- - - 2	حاله). تنظيم مصلحة الاعلام الاآلي اعلام آلي معمق (دراسة حالة) البرمجة بلغة انجليزية التكوين السياسي والايديولوجي	02 03 04 05 06
	18	2	لمجموع الجزئي	
	2	0	المجموع العام للحجم الساعي	

مــلاحضــات: السداسي الخامس، تربص ميداني+ تقرير ٠

Arrêté du 7 Juillet 1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en gestion de stocks dans le cadre des instituts des Sciences Economiques.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de Technicien supérieur,
- -Vu le décret n°83-264 du 16 Avril 1983 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux Techniciens Supérieurs,
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

### ARRETE

Article 1er/: Il est crée un diplôme de technicien supérieur en gestion de stocks dans le cadre des instituts des sciences économiques.

Article 2 /: Le présent arrêté entre en vigueur à compter de Septembre 1988 et sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

Arrêté du 7 Juillet 1988 portant programme pédagogique du diplôme de technicien supérieur en gestion de stocks.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de technicien supérieur,

- -Vu le décret n°83-264 du 16 Avril 1983 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux Techniciens Supérieurs,
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur,

# ARRETE

- Article 1er/- La liste et le contenu des modules composant le programme pédagogique en vue du diplôme de Technicien Supérieur en gestion de stocks sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2 /- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur. A.BELKAID.

برنامج تكوين\التقنبي السامي في تسيير المخرون

السنة الأولىيي:

	المعامـــل	تطبيق ا	محاضرات	اســم المقيـــاس	الرق
				السداسي الاول	
	2	1,30	3	رياضيات ماليسة	91
1	2 ,	1,30	3	أحمـــاء (1)	02
1	2	.1،30	1,30	اقتصداد الموءسسة (الوظائف)	03
1	2	1.30	- 3	محـاسبة عـامة (1)	04
	1	-	3	اعلام آلےی (1)	05
ł	1	_	1,30	منوءسسات ادارية وسياسية فيالجزائر	06
	1	1,30	-	فــرنسيـــــة	07
	11	7,30	15	لمجموع الجزئيي	
		22.	30	المجمسوع العام للحجم الساعسسي	

المعامل	تطبيق	محـاضرات	اسـم المقيـــاس	إلرقم
			السداسي الثاني	
2	1,30	3	ا حصــاء (2)	01
3	1,30	3	تقنيــات تموين وتوزيــع	02
2	1,30	3	محاسبة عامة (2)	03
2	1,30	3	تسيمير الانتاج	04
1	3	_	اعــلام الــي (2)	05
1	1 1	1,30	موءسسات أدارية وسياسية في الجزائر	06
1	1,30		فــرنسيــــــة أَنَّا أَنَّا الْمَالِيَّا الْمَالِيَّا الْمَالِيَّا الْمَالِيَّا الْمَالِيَّا الْمَالِيَّةِ الْمَالِي	07
12	10.30	13,30	المجموع الجزئسي	
	24		المجموع العام للحجم الساعي	

ق المعامــــل	تطبي	محداضرات	اســم المقيــاس	الرقــم
	1.30 1.30 1.30 3 -	3 3 3 - 3	السداسي الشالث النماذج التحديدية للمخزون (1) بحبوث عملي—ات محاسبة تحليليـة اعبلام آلـي (3) تعريف الاقتصاد الجزائري المعاصر فرنسيـة،	01 02 03 04 05 06
	9	12	المجمــوع الجزئـــــي	
	2	1	موع العام للحجم الساعي	المج

# السادسي البرابسع

المعامـــل	تطبيق	محـاضرات	اسم المقتاس	الرقــم
3	1,30 3 -	3 - 3 3	السداسي الرابع النماذج التخزينية للمغزون(1) دراسة حالة للموغسة الوطنية تكنولة وجيا التخزين اجراءات وتشريعات تجارية	01 02 03 04
	1,30		ف_رنسيــة	05
	6	9	المجمــوع الجرئـــي	
	1	5	لمجموع العام للحجم الساعي	1

Arrêté du 7 Juillet 1988 portant création d'un diplôme de technicien supérieur en économetrie et statistiques dans le cadre des instituts des sciences économiques.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu le décret n°71-234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de Technicien Supérieur,
- -Vu le décret n°83-264 du 16 Avril 1983 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux techniciens supérieurs,
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

# ARRETE

Article 1er/- Il est crée un diplôme de technicien supérieur en Econométrie et statistiques dans le cadre des instituts des sciences économiques.

Article 2/- Le présent arrêté entre en vigueur à compter de Septembre 1988 et sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur. A.BELKAID.

Arrêté du 7 Juillet 1988 portant programme pédagogique en vue du diplôme de technicien supérieur en économetrie et Statistique

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret  $n^{\circ}71$ -234 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de technicien supérieur,
- -Vu le décret n°83-264 du 16 Avril 1983 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux Techniciens Supérieurs,
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur,

### ARRETE

Article 1er/: La liste et le contenu des modules composant le programme pédagogique des études en vue du diplôme de technicien supérieur en Econometrie et statistiques sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2/: Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 7 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

قــائمـة محواد الاقتصاد القيـــاس قــرع: التقنيين السامين.

السداسي الأول :

المعـــامل	الاسبوعي	الحجم الساعي	اسم المــــادة
	تطبيــق	محاضرات	
	2 2 2 - -	4 4 4 2 2	ريــــافيـــات الاحصاء الوصفـــي حسـاب الاحتمـالات المدخل للاقتصـاد (المعالجة الوصفية للمـواضيع المتعلقة بالاعوان والمجلات الاقتصـادية لتحسين الطالب) مبـادءى فــي القـانون لفـــادءى
	8	20	المجمـــوع
	28		

# لسداسي الثاني:

المواميا	الحجم الساعي الاسبوعي		اسم المسلمة
	تطييس	محشاصرات	
	2	4	, بــافبـــــات
·	2	4	أحمداع ورياضيكات
	·	. '	أسيس التُحليل في الاقتصاد الجزئي
	2	4	والكــّلـــى، "
I	2	3	المحاسبة العامية
	-	3	المدخسل للاعسلام الأسبي
		2	لغــــات
	<b>`</b> 8	20	المجمـــوع

2

# السنداستي الثاليث:

المعامل	ي الاسبوعي	الحجم الساء	اســم المـــــادة
	تطبيق	محاصرات	
	2 2 - 2 4 -	4 5 2 3 2 2	رياضيات اقتصاد قياسي 1 النقود والموءسات النقدية محاسبة تحليلية فروض وبحوث اقتصادية اعالم اليي لغات
	10	20	المجمـــوع
	30		

السداسي السرابيع:

المعامل	لاسبوعي	الحجم الساعي ا	اسـم المــادة
	تطبيق	محاضرات	
	. 2	3	ريــافــيــــات
	_	3	أقتصاد قياسي 2 الاقتصاد القياسي التطبيقي 1
	2	3	المحاسبة الوطنيـــة
	_	3	تقنيــات التخطيط الاقتصادي نظام الاعـلام الوطنــــي
	· –	2	الاحصاء الاجتماعي الاحصاء الاقتصادي
			الاحصاء الاقتصادي الاحصاء الجمهوي
	-	2	مصطلحات (لغاّت)
	6	2	فروض و بخوث اقتصادية
	<del></del>	8	الجموع .

# السداسي الخامس: تربسص، السداسي السادس:

المعامل	الاسبوعي	الحجم الساعي	اســم المــادة
	تطبيــــق	محـاضر ات	
·	2 2 2 2 - 2	2 3 3 2 2 2 3 2	رياضي—ات الاقتصاد القياسي التطبيقي طرق التوقع في الموءسسة البرمج—ة تحليل المعطي—ات الاقتصاد الجزئي
	10	17	. المجمــوع

Arrêté du 10 Juillet 1988 portant liste et contenu des modules de deux dernières années en vue de la licence en langue et littérature arabes option "Animation culturelle".

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu le décret n°75-172 du 30 Décembre 1975 portant création du diplôme de licencié en langue et littérature arabes et organisant le régime des études.
- Vu le décret nº84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur,
- Vu l'arrêté du 14 Juillet 1975 portant liste et contenu de modules dessix premières semestres en vue de la licence en langue et littérature arabe.
- Vu l'arrêté du 14 Juillet 1987 portant ouverture des options " Animation Culturelle" et Calligraphie" en vue de la licence d'enseignement en langue et littératures arabes à l'Université d'Annaba.

### ARRETE

Article 1/:- La liste et le contenu des modules composantles deux dernières années de la licence en langue et littératures arabes, option "animation culturelle" sont fixés à l'annexe du présent arrêté.

Article 2/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 10 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

# شعبـــة : التنشير ط الثقاف ...ي.

المعامـــل	الحجم الساعي	المـــــواد
		ال <u>سنة الثالث</u> ة
2	2	1 أدب الأطفال : 1 أدب الأطفال : 2 أداب الأطفال : 2 أداب الأطفال : 2 أداب الأطفال : 2 أداب الأرب
1	2	2_ اللغـة الاجنبيـة 3_ عـلم الاجتماع الثقـافـي 4
3	3	4_ الثقافة الشعبيـــة " 5_ فــن المســـرح
1	2 2	6_ مدخل الى الاعـــلام 7_ سيكولوجية الضحك والفكـاهــــة
1	2 3	8_ تــاريخ الفـــــن 9_ الخــط والرخـر فـــة
1 2	2 3	10_ علــم النفــسُ (عـام وفردي) 11_ فــن السينمـــــــا
2	2	12_ التنشيـــط (دراسة نظرية وتطبيقية)
18	28	المجمــــوع '

المعلميل	الحجم الساعــي	المــُــــــــواد
		ا <u>لسنـة الـرابعـة</u>
1	2	1_ اللغــة الاجنبيــة
2 1 ·	3 2	2_ الاخــراج الفنـــي 3_ فــن الالقـــــاء
1	2	4_ فــن التعبير الـصامــت
1	2	5_ الفن التشكيـلـــي 6_ عـلم نفس الجمـاعـات
1 2	2	7_ المحــاكــآة والتقليـــد
2	3	8_ التنشيـط الُفــني ( المسرح الاذاعي التلفزيوني 9_ التنشيـط المدرســي
2	3 2	10_ فــن المـوسيقــــتي 11_ التدريــب (اقمة برامج تنشيطيــة)
15	26	المجمــــوع

Arrêté du 10 Juillet 1988 portant liste et contenu de module de deux dernière année, en vue de la licence de langue et littérature arabes option "Critique Littéraire et Théatrale.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu le décret n°75-172 du 30 Décembre 1975 portant création du diplôme de licencié en langue et littérature Arabes etorganisant le régime des études.
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

- -Vu l'arrêté du 18 Juillet 1975 portant liste et contenu des module de six premières semestres en vue de la licence en Langue et littérature Arabes.
- Vu l'arrêté du 14 Juillet 1987 portant ouverture de l'option " Critique littérature etthéatraleen vue de la licence d'Enseignement en Langue et Littérature Arabes a l'Université d'Oran.

### ARRETE

- Article 1/:- La liste et le contenu des modules composant les deux dernières années de la licence en langue et littérature arabes, option "Critique Littéraire et Théatrale'sont fixés à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, Le 10 Juillet 88 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

برنا منج الليسانس في اللغسات
والاداب العربية
شعبة: النقد الادبي والتمثيلي،

السنــة الثانيـة	السنــة الاولــــي
- المسرح الاوروبي في القرون الوسطى - فــــن التمثيــــــــل - نظريـــة الدارمـــــاة - لسانيـات عـــامــــة - لغـــــة عـربيــــة - بـــلاغــة وعروض وموسيقى الشعر - لغــة أجنبيـــــة	- المسرح الاغريقــي والرومـااني - فـن التمثيــــــــــــــــــــــــــــــــــــ
السنـة الـرابعــة	السنية الثالثيية
_ المسرح العربــي والجزائري _ المسرح المقـــارن _ فــــن الاخــــراج _ انجـــاز بحـث التخـــرج _ سيكولـوجيــا المسرح _ لغـــة أجنبيــــة ٠	- المسرح الاوروبي الحديث - النقد المسرحي الحديث - نظرية الدرامي! - سوسيولوجيا المسرح - فين الاخيراج - منهجية البحث المسرحيي. - أساليب التعبيير

Arrêté du 10 Juillet 1988 portant création du département d'Interprétariat-traduction en Langues Orientales à l'Université de Annaba: OPtion arabe-persan.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur;

- -Vu le décret n°73-139 du 09 Août 1973 portant organisation du régime des études en vue de la licence en Interprétariat-Traduction.
- Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur,

### ARRETE

- Article1/:- Il est crée un département d'Interprétariat-Traduction en Langues Orientales à l'Université de Annaba: option Arabe persan.
- Article 2/:- Le présent arrêté entre en vigueur à compter de Setpembre 1988 Il sera publié au Bulletin Offiel de l'Enseignement Supérieur

Fait à Alger, le 10 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

# A.BELKAID.

Arrêté du 10 Juillet 1988 portant liste et contenu des modules composant le curriculum des études en vue de la licence d'Interprétariat-traduction en langue orientales option: Arabe -Persan.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- Vu le décret n°73-139 du 09 Août 1973 portant organisation du régime des études en vue de la licence d'Interprétariat+traduction.

## ARRETE

- Article 1/:- La liste et le contenu des modules composant le curriculum des études en vue de la licence d'interprétariat-traduction en Langue orientales option: Arabes-Persan sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/:- Le présent arrêté entre en vigueur à compter de Septembre 1988. Il sera publié au Bulletin de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 10 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

DOUGA Ahmed	-Ph.D. en Psychologie/ Université de San- Diégo-U.S.A.=1985.	-Doctorat d'Etat en Psychologie.
IKHLEF Atmane	- Ph.D. en psychologie Clinique/Ecole Poly- technique de Plymouth. -G.B 1982.	- Doctorat d'Etat en Psychologie
ASSOUS Omar	- Ph.D. en Sociologie/ Université de NORTHEASTERN-U.S.A. 1985.	- Doctorat d'Etat en Sociologie
HASSAINE Fethi	- Ph.D. en Littérature Anglaise/ Université de Leeds- G.B-= 1985.	- Doctorat d'Etat es- Lettres (option: littérature Anglaise).
BOUGUERA Belgacem	-Ph.D. en Sociologie / Université Américaine de Washington-U.S.A. 1986.	- Doctorat d'Etat en Sociologie.
NASRA Kouider.	-Ph.D en Psychologie/ Université de San- Diégo-CALIFORNIE-U.S.A. 1985.	-Magister de Psychologie

Arrêté du 16 Juillet 1988 portant ouverture de magisters et fixant le nombre de postes ouverts pour l'année 1988/1989.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984, fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- -Vu le décret n°87-70 du 17 Mars 1987, portant organisation de la Post-Graduation.

# ARRETE.

Article 1/:- Les magisters ouverts pour l'année universitaire 1988/
1989 ainsi que le nombre de postes ouvertes pour chaque
magister sont fixés conformément à l'annexe du présent
arrêté.

Article 2/:- Le Directeur de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifique, les Recteurs d'Universités, les Directeurs des Instituts Nationaux d'Enseignement Supérieur et les Directeurs d'Etablissements d'Enseignement Supérieur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 16 Juillet 1989 le Ministre de l'Enseignement Supérieur

A.BELKAID.

# UNIVERSITE D'ALGER -CENTRE

MAGISTER	OPTIONS	POSTES- OUVERTS
Sciences Politiques et Relations Internationales.	nationales. Sciences des	30
Diplôme Supérieur de Biblio- théconomie.(D.S.B.).	Organisations.	<u>30</u> 30
Sciences de l'Information et de la Communication.		20
Education Physique et Sportive	Théorie et Méthodo- logie de l'Education Physique et Sportive	10
Sociologie.		20
Histoire.	<ul> <li>Histoire Ancien- ne</li> <li>Histoire Médiévale</li> <li>Histoire Moderne</li> <li>et Contemporaine.</li> </ul>	15
Langue et Littérature Anglaise.	-Littérature. -Civilisation.	15.
Langue et Littérature Espagnole.	<ul><li>Linguistique.</li><li>Littérature.</li><li>Civilisation.</li></ul>	05
Français	-Langue et Littératur Fran <b>ça</b> is <b>es</b>	e 11
Psychologie.	- Clinique Orthophonie Sciences de l'Education.	08 08 08

Sciences Economiques.	-Econométrie	1 4
Detences, Dechomiques.		14
]	- Gestion.	1.0
	- Théorie Econo-	14
1	mique.	
	- Monnaie et Finances	16.

# UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE HOUARI BOUMEDIENE. (U.S.T.H.B.).

MAGESTER		POSTES- DUVERTS.
Mathématiques.	-Recherche Opérationnelle.	06
	-Probabilités. - Statistiques.	04 04
	- Algèbre et Théorie des nombres.	08
	- Analyse et Equations aux Dérivées Partiel- les.	10
Informatique.		18.
himie.	- Chimie Organique appliquée.	04
	- Chimie Physique.	08
	- Chimie Quantique et Physique Molécu- laire et Théorique	03
	- Chimie des Matériaux	06
	- Chimie des Macromo- lécules.	04
Physique.	- Physique Théorique.	04
	- Physique des Matériaux.	03
	- Semi- Conducteurs.	03
	- Sciences Nucléaires	0.5

Physique	- Energétique et 03 Mécanique des : Fluides.	
	- Eléctronique Quantique 04 -Laser. - Fusion.	
Géologie	- Pétrologie 08 Structurologie.	
Géomorphologie.	04	
Technologie.	-Génie Civil: 05 -Construction.	,
	- Génie Mécanique: -Systèmes 09 Thermiques. Industriela (S.T.I.).	
	- Electronique: . Télécomanie munications 03 . Electronique 04 des Systèmes.	·
	- Chimie Industrielle Génie de 03 Procèdes: Génie de 03 1'Environnement Génie Chimique 03	
Sciences de la Nature	- Génétique: . Génétique 06 Moléculaire.	
	-Eco- Systèmes . Gestion des . Ressources . 08 . Vivente.	
	- Biochimie. 06	
	- Ecologie Végétal: . Forêt. 07	
	. Ecologie Animale. 07	

-Biologie et Physiologie Végétale: .Génétique Végétale.	06
- Microbiologie: . Physiologie Microbienne.	04

# UNIVERSITE DE CONSTANTINE.

	<del> </del>	
MAGISTER		POSTES- DUVERTS
Electronique.	- Composants Electroniques	06
	- Gontrôle et traitement du signal.	.06
Mécanique.		0.5
Informatique.	- Système.	12
Physique du Solide.	- Métallurgie des Métaux. - Métallurgie des	03
Physique Energétique.	Semi-ConducteursConversion Photothermique Conversion Photovoltaique.	03.
Chimie Analytique.	- Traitement des Eaux.	06
Nutrition et Génie Alimentaire	<ul> <li>Nutrition Appliquée.</li> <li>Génie Alimentaire.</li> </ul>	08
Géographie.	- Aménagement de l'Espace.	08
Droit	- Droit et develop- pement.	. 15
Bibliothéconomie.	- Documentation.	06
Philosophie.		06
Sociologie du Développement.		10
Histoire.	- Histoire Moderne et Contemporaine.	05

# UNIVERSITE D'ORAN.

MAGISTER		OSTES- VERTS.
Physique.	-Micro-Opto- Electronique: . Matériaux Semi-Conducteurs . Dispositifs à Semi-conducteurs	03
	-Sciences des Surfaces des Matériaux.	04
	Physique <b>Méc</b> anique: . Rhéologie et Thermique. . Matériaux.	03
	Physique Théorique: . Théories Quantiques et Physique des Particules.	06
	-Physique des Maté- riauxı Inhom <b>e</b> gène <b>s</b> .	, <b>0</b> 6
Informatique.	- Conception assistés par Ordinateur et Simulation.	08
Technologie du Logiciel.	- Théorie du contrôle et Optimisation.	12
Mathématiques.	-Théorie du contrôle et Optimisation.	05
Chimie	- Chimie des Mátér riaux.	04.
	<pre>Chimie Organique:     Synthèse     Organique.</pre>	06.
	-Chimie Polymères: . Synthèse des Polymères Physico-Chimie des Polymères.	04.

	<del></del>	4
Biologie.	-Amélioration des Plantes: Séléction.	05
	- Physiologie Animale . Nutrition.	05.
·	-Biologie Moléculaire et Génétique.	04.
	-Cytophysiologie Végétale.	03
Sciences de la Terre.	- Hydrogéologie. Hydrologie Climatologie.	.06.
	-Raleontologie Ecostratigraphie et Environnement.	04.
	Géodynamique des Bas sins sedimentaires: . Matières Energé tiques et Minérales	06
Langue et Littérature Arabe.	- Lettes.	10
Droit.	- Droit Public. - Droit Privé.	10 10
Philosophie.		06
Histoire.	<ul><li>Histoire Ancienne</li><li>Histoire Medievale.</li></ul>	06
Anglais	- Civilisation Africaine.	05
Géographie et Aménagement de l'Espace.	<ul> <li>Aménagement des Milieux Urbains et Régionaux.</li> </ul>	09
	-Aménagement des Milieux Physiques et Ruraux.	-
Sciences Economiques.	- Gestion - Planification.	10 10

# UNIVERSITE DE ANNABA.

MAGISTER		OSTES- VERTS
Informatique.	-Systèmes Infor∺ matiques.	08
	Intelligence Artificielle.	06
Physique.	- Physique Atomique. - Magnétisme.	06
	Physique et Appli- cations des Semi- Conducteurs.	06
	-Physique des Maté- riaux.	08
Chimie.	-Chimie Analytique: . Contrôle et     traitement de la     pollution des Eaux.	07
	<ul> <li>Electrochimie et chimie -physique du corps solide:</li> <li>Energétique Cor- rosion.</li> </ul>	08
	<ul> <li>Chimie Organique</li> <li>Appliquée:</li> <li>Pollution chimique</li> <li>des Aliments.</li> </ul>	08
Biologie .	<ul> <li>Biologie et         Physiologie Animale:         Physiologie de la         Reproduction et du         développement.     </li> </ul>	06
	- Biologie Moléculaire et Cellulaire	08
	<ul> <li>Biologie et Physio- logie Végétale</li> <li>Biologie et Physio- logie de la repro- duction des Végétaux</li> </ul>	08
	- Arthropodologie.	06.

Technologie.	- Métallurgie: . Production de la Fonte et de l'acier . Traitement des Métaux par déformation . Exploitation des Mines.	03 03 03
	- Electrotechnique: . Reseaux Elec- triques Machines- Electriques Commandes Electriques Electrotechniques Théorique.	03 03 03 03
	- Génie Civil: . Matériaux de Construction Mécanique des StructuresGéotechnique.	04 04 04
	- Electronique: . Automatique industrielle et Traitement du Signal.	08
	- Génie Mécanique: . Fabrication. . Construction Mécanique.	15
Mathématiques.	- Mathématiques Appliquées. - Analyses Fonction- nelle.	06 06
Sciences Economiques.	- Monnaie et Finan- cement.	10
Langues et Littérature Arabes	- Linguistique Arabe. - Littérature.	06 06
Sociologie du Développement et du Changement Social.	- Education et Culture Travail.	10

Anglais	- Civilisation. - Littérature. - Linguistique	10
Français.	- Linguistique de :: et Littérature.	08
Droit Public:	- Administration et Développement.	15.

UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN (U.S.T.O).

MAGISTER	OPTIONS	POSTES-
	01110N3	OUVERTS
Technologie.	- Génie Civil: . Ouvrages Spéciaux.	10
	- Electronique: .Caracterisation des Semi- ConducteursTraitement des donnéesTraitement 'du Signal (Electro- Accoustique.	08 .
	- Electrotechnique: . Matériaux Isolant: . Machines Elec-	•
	tri <b>q</b> ues Réseaux Electriques Automatique.	05 05. 05
	- Génie Mécanique: . Fabrication Mécanique.	07
Chimie Industrielle.	- Génie Chimique.	07
Informatique.	- Technologie de Logiciel (Ar- chitecture de Logiciel.	0.5
Architecture.	-Urbanisme: . Théories et Techniques pour les établissements Humains.	10

# جامعة الامسير عبد القادر للعلوم الاسلامية . قسنطينسسة ،

مناصب مفتوحــة	فــــروع	ماجستينبب
04 04 04 04 04 04	- علوم القرآن والحديث - أصول الدين - الدعوة والاعلام - اللغة العربية و الدانها - التاريخ الاسلاميي	العلب وم الاسلامية

# ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE.

MAGISTER	OPTIONS	POSTES- OUVERTS.
Technologie.	- Génie Chimique: . Pétrochimie Catalyse. . Génie Chimique	06.
	-Génie Miniers	06
	- Génie Mécanique . Thermique . Construction Mécanique.	04.
	- Génie Civil: . Construction . Mécanique des Sols . Matériaux.	068
	- Electrotechnique: . Machines Electriques.	06
	. Hydraulique.	06
	. Génie de l'Environnement	. 06
	₩ Métallurgie	0.5
	. Génie Industrie	1. 03
	- Electronique Appliquéé: . Télécommunication . Acquisition et Traitement de 1'Information.	ns 08

# ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME.

Urbanisme.	·		10.
	ECOLE	SUPERIEURE DE COMMERCE.	
Economie de Gestion.	·	- Finances - Marketing.	10 05
	INST	TITUT NATIONALE D'AGRONOME	E
Sciences Agronomiques	•	-Phytotechnie.	10
		-Aménagement et Mise en Valeur.	10
		-Production Animale.	06
	•	-Sciences Alimentaires.	05
		-Economie Rurale	0.5
		-Agronomie	10
		Saharienne.	
	•	Saharienne. I. S. M. A. L.	1
Oceanographie Biologic		Saharienne.	05
Oceanographie Biologio	que. INSTI	Saharienne. I. S. M. A. L.	05
Oceanographie Biologic	que. INSTI LA TE	Saharienne.  I. S. M. A. L.  - Oceanographie.  TUT DES SCIENCES ET DE CHNOLOGIE DU SPORTS. (I.S.T.S.).	05
	INSTI LA TE	Saharienne.  I. S. M. A. L.  - Oceanographie.  TUT DES SCIENCES ET DE CHNOLOGIE DU SPORTS.  (I.S.T.S.).	
	INSTI LA TE	Saharienne.  I. S. M. A. L.  - Oceanographie.  TUT DES SCIENCES ET DE CHNOLOGIE DU SPORTS.  (I.S.T.S.).  ort - Technologie - Gestion.	

-Physique des Matériaux.	04
	·
-Système d'Information - Systèmes	04
Informatiques.	10
-Construction Mécanique.	05
INES CHIMIE INDUSTRIELLE	,
- Chimée Organique Appliquée. - Chimie Physique Appliquée.	08
NES ELECTRONIQUE DE BLIDA.	
- Communication.	T .
	-Système d'Information - Systèmes Informatiques.  MECANIQUE DE BLIDA.  -Construction Mécanique.  INES CHIMIE INDUSTRIELLE  - Chimie Organique Appliquée Chimie Physique Appliquée. NES ELECTRONIQUE DE BLIDA.

Sciences Agronomiques.	-Zootechnie	05
	-Phytopathologie	0.5
	- Phytotechnie.	05
Mathématiques Appliquées.	- Recherche Opérationnelle.	05

# INES GENIE CIVIL DE TIZI-OUZOU.

Physico-Chimie des Matériaux.	- Mécanique des Structures et	04	
	Sciences des Matériaux		

# INES ELECTROTECHNIQUE DE TIZI-OUZOU.

Technologie.	-Electrotechnique:	
	. Machines	· I
·	Electriques.	03
	. Automatique	
	Industrielle.	103.
· ·	INES BIOLOGIE DE TIZI-	
	OUZOU.	
Biologie et Ecologie des Po	o Eco-physio-	05/
pulations Végétales.	logie Végétale.	
	INES HYDRAULIQUE DE CHLEF.	,
Hydraulique	- Hydraulique Urbaine.	06
	INES CHIMIE INDUSTRIELLE DE SETIF.	
Chimie Industrielle.	- Génie des	
	Polymères.	06.
	- Electrochimie	
	des Matériaux.	06.
	INES MECANIQUE DE SETIF.	
Optique et Mécanique de		
Précision.		06.
	SCIENCES AGRONOMIQUES DE BATNA.	
Sciences Agronomiques.	- Aménagement et Mise en Valeur (Pédologie.	03
	- Phytotechnie	
	( Agrotechnie.	03.
INSTI de	( Agrotechnie.	03.
	( Agrotechnie.  ITUT HYDRO METEOROLOGIQUE formation et de Recherches. I.H.F.R.  - Physique et	03.
de	( Agrotechnie.  ITUT HYDRO METEOROLOGIQUE formation et de Recherches. I.H.F.R.	10

# INSTITUT HYDRO METEOROLOGIQUE DE FORMATION ET DE RECHERCHE. (I.H.F.R.).

Sciences de l'Atmosphère.	- Physique et Dynamique de 1'Atmosphère.	10
•	-Climarologie et Traitment des données.	

INSTITUT NATIONAL DES HYDROCARBURES.

Géophysique Appliquée.	1 1 2
Coopily Siddo iippiiddoo!	1 1 2 .

Arrêté du 16 Juillet 1988 portant ouverture du diplôme de Post-Graduation specialisee et fixant le nombre de Postes ouverts pour l'année 1988/ 1989.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984, fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur,
- -Vu le décret n°87-70 du 17 Mars 1987, portant organisation de la Post-Graduation.

#### ARRETE.

- Article 1/:- Le Diplôme de Post-Graduation Spécialisée ouverts pour l'année universitaire 1988/1989 ainsi que le nombre de postes ouverts pour chaque diplôme de Post-Graduation spécialisée sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/:- les Directeurs de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifiques, les Recteurs d'Universités, les Directeurs des Instituts Nationaux d'Enseignement Supérieur et les Directeurs d'Etablissements d'Enseignement Supérieur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur;

Fait à Alger, le 16 Juillet 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieu:

A.BELKAID.

# UNIVERSITE D'ALGER CENTRE.

DIPLOME DE POST-GRADUATION SPECIALISEE;	OPTIONS	POSTES- OUVERTS.
Sciences Economiques.	-Gestion Economie Industrielle - Economie Rurale - Economie Sociale	20 20 20 20

### ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE.

Génie Informatique.		, 10
	UNIVERSITE DE ANNABA.	
	-Sociologie du Travail Social.	15
	- Gestion comptable	15
	- Commerce exterieur	15
	UNIVERSITE D'ORAN.	
Demographie.		10
	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE.	
Banques.		25

# INSTITUT NATIONAL DE LA PLANIFICATION ET DE STATISTIQUES I.N.P.S.

Enquête et Sondages.  Planification et Stratégie  d'entreprise.		<del>-</del> :	20 15 15
---	--	----------------	----------------

# ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (E.N.A.).

Administration de la Santé.	30
Gestion des Villes.	30
Management Public Ter- ritorial	30

Arrêté du 4 Août 1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en écologie et environnement.

le Ministre de 11 Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur,
- -Vu le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu le décret n°77-97 du 20 Juin 1977 modifiant le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu l'arrêté du 24 Juillet 1983 portant création d'un tronc commun des sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 31 Juillet 1984 fixant la liste des modules de la 2ème année des filières de biologie issue du tronc commun sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 1er Août 1985 fixant la liste et le contenu des enseignements du diplôme d'études supérieures en Ecologie et environnement.

#### ARRETE

- Article 1/:- IL est crée la filière d'ingénieur en Ecologie et environnement.
- Article 2/:- La liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Ecologie et Environnement sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

Fait à Alger, le 4 Août 1988. le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

ANNEXE FIXANT LA LISTE ET LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS DE LA FILIERE D'INGENIEUR EN ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT.

ANNEE OU SEMESTRE.	MATIERES	V.H.G.	COEFFICIENT
1 ère Année	Tron Commun Sciences de la Nature.		
2ème année	Biologie des Populations et des Organismes		
3 ème année	3° année du DES d'Ecologie et Environnement.		

		MATIERES	V.H.G.	COEFFICIENT
°	Enseign ment. Communs	-Synthèses écologiques et syntaxonomiques Application à l'aménagement.	150	3
année	gne-	-Fonctionnement des systèmes Forestiers et pâtures. - Cartographie écologique	70 130	3
	Ense ment Opti	- Systèmes pâturés et pas- toralisme.	290	4
1	igne- s. onnel	- Systèmes Forestiers - Pathologie des ecosystèmes - Ecologie et Aménagement.	255 300 300	. 4 . 4 . 4
5° année	io i	- Diagnostic écologique et plan d'aménagement. - Thèmes optionnels Stage et Mémoire.		4

ANNEXE FIXANT LA LISTE ET LE CONTNU DES ENSEIGNEMENTS DE LA FILIERE D'INGENIEUR EN ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT.

ANNEE OU SEMESTRE.	MATIERES	V.H.G.	COEFFICIENT
lère Année	Tronc commun sciences de la Nature.		
2ème Année	Biologie des Populations et des Organismes.		
3ème Année	3° Année des DES d'Ecologie et Environnement.		

		MATIERES	V.H.G.	COEFFICIENT
communs  l'enseigne mentonnels optionnels 4° Année	₽.	-Synthèses écologiques et syntaxonomiques Application à l'aménagement - Fonctionnement des systèmes	150	3
gne-	gne	Forestiers et pâtures - Cartographie écologique	70 130	3.
5°An		-Systèmes pâturés et pasto- ralisme.	290	4
1 3		- Systèmes Forestiers.	255	4
e e		-Pathologie des ecosystèmes - Ecologie et Aménagement	300 300	4

Arrêté du 4 Août 1988 fixant la liste et le contenu des enseignements du tronc commun Bio-Médical.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- -Vu l'arrêté du 06 Juin 1983 fixant la liste et le contenu des enseignements du tronc commun Bio-médical.

#### ARRETE

- Article 1/:- La liste et le contenu des enseignements composant le tronc commun Bio-médical sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/:- L'arrêté du 06 Jüin 1983 sus visé est abrogé.
- Article 3/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 4 Août 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

مسلسحسق - قدائمه المسواد المكونة للجذع المشترك البيوطيسي.

المعامىل	عـــدد الساعات الموجهــه	عـدد الساءات التطبيقية	عـدد الساعات الدروس	عــدد الساعات الاجمالي	المـــواد	السنة
2 3 3 2 2 2	30w 30w	س30 س30	60 90 3 3 3 90 5 3 5 60 60 60	120 J 150 J 120 J 120 J 150 J 120 J	ا ـ بيوكيميـــاء	السنة الاولى

Arrêté du 4 Août 1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Foresterie.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

-Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

- -Vu le décret n°71-219 du 25 Août 1971 modifié par le décret n°77-97 du 20 Juin 1977 portant organisation des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu l'arrêté du 24 Juillet 1983 portant création d'un tronc-commun des Sciences de la Nature (T.C.S.N.).
- -Vu l'arrêté du 31 juillet 1984 fixant la liste des modules de la 2ème année des filières de Biologie issues du T.C.S.N.
- -Vu l'arrêté du 30 juin 1987 fixant la liste et le contenu des études de la filière d'ingéneieur en Foresterie.

#### ARRETE

- Article 1/:- Les programmes des études de la filière d'ingénieur. en foresterie sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/:- L'arrêté du 30 Juin 1987 sus-visé est abrogé.
- Article 3/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et entrera en application en Séptembre 1988.

Fait à Alger, le 4 Août 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

Annexe fixant la liste et le contenu des cinq années d'études de la filière d'ingénieur en foresterie.

Année	Tronc Commun	MATIERES	V.H.G.	Cours	T.P.	T.D	Ooef	M.P.E
1è	Sc	-Biologie I	75				3	Seme-
re Aı	ronc- cienc	- Biologie II	120				3	stre 1 Seme-
lère Année	-Cor	-Chimie I	120				2	stre 2 Seme-
٠	Commun es de	-Géologie I	60				2	stre 1 Seme-
	1 1 a	- PhysiqueI	60				2	stre 1 Seme-
	Nature	- Mathématiques I	60				2	stre 1 Seme-
	ure	- Géologie II	60				3	stre 1 Seme-
	•	- Physique II	7.5		l	İ	2	stre 2 Seme-
		- Mathématiques II	• 45				2	stre 2 Seme-
		- Chimie II	90					stre 2
			90			·	. <sup>2</sup>	Seme- stre 2

		-Langue I	60	•			1	Annuel
1		-Biochimie structu-	120	75			3	Annue1
	C.Bi Popul Organ 2ème	rale et métabolique - Génétique générale et moléculaire.		60	3,0		3	.Seme+ stre 2
	at An	- Microbiologie générale.	150	60	45		3	Annuel
	ogie ions mes. née.	-Botanique	160	75	45		3	Annuel
1	ية ا	- Zoologie -Ecologie Générale	160 125	75 50	45 40		3	Annuel Annuel
		et biogéographie	3	Jü	40	33		
١	des	- Biophysique	160	60			2	Sem-
	, s	- Langue II	60 <i>3</i>				1	stre 2 Annuel

# 3° FORESTERIE.

INTITULE DES MODULES			V.H.G	С	TP.	T.D	COE	MODE PEDAGO - GIQUE.
ETUDE DU MILIEUR I		•	165	105	60	,	3	An.
Ecologie forestière Ecologie animale et cynégétique Phytosocio- logie.	60 60	H						
SCIENCES DU SOL	90		45	45			3	An.
Rédagogie et forestière Biologie du sol	60 30				·			
AMENAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES FORES- TIERES I			270	195	75		3	An.
Sylviculture générale Aménagement et preaménagment dendrologie physiologie des arabes forestière Génétique forestière Dendromètreie	45 15 45 30 30 30	н				•		
BIOGEOGRAPHIE FORESTIERE			60	60			2	An.
Bioclimatologie Géographie forestière	30 30						i	
SEIENCES ET TECHNIQUE DE L'EAU			90	60	<b>1</b> .5			An.
Hydrologie et bassins versants	45 45							

							<u> </u>
-SCIENCES ET TECHNIQUE DE L'EAU.		90	60	15	15	2	An.
Hydrologie et bassins versants hydraulique	45 45						
-ECONOMIE	İ	45	30	1 5			An.
Economie du développement	45						
-TECHNIQUE DE L'INGENIEUR		255	195	60		3	An.
Statistiques Cartographie	45						
Génie Forestier	30 15		ı	I			
Anatomie et Sciences	45		ı	ı			
du bois tepographie.	60 .		1				
-PROTECTION DU MILIEU			ı	- 1	ſ		
NATUREL I		90	45	45	ı	3	An.
Zoologie forestière	45				٠,		
Arthropodologie	45	I					
-ARABE ·	Ì	30	30		I		An.
-ANGLAIS	. 1	30	30	,	I		An.
-TOURNEES D'ETUDES SUR LE TERRAIN.		- 1	1	60			
IERRAIN.			1	L			

TOTAL:

1185 795 375 15

-STAGE D'ETE DE 3ème ANNEE 1 MOIS.

## 4ème ANNEE FORESTEIR

	<b></b>					
-ETUDE DU MILIEU II		45	30	15	2	An.
Ecologie-protection de la Flore.						
-AMENAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES II		360	235	125	3	An.
-Aménagement forestier -Sylviculture et reboisement -Industries mécaniques du bois	30 45 30					
- Cynégétique - Exploitation forestière	30 30					
- Génétique forestière -	30				s.	
-	30				·	

Annual Control of the	<b>^</b>					4
-TECHNIQUES DE L'INGENIEUR II		250	210	40	3	An.
Topographie Informatique Photo interprétation Cartographie Génie forestier II Expérimentation	30 30 30 15 60 45					
-PROTECTION DU MILIEU NATUREL II .		150	75	75	3	An.
DFCI Conservation de la nature Zoologie forestière Phytopathologie Pathologie du gibier Parcs nationaux et reserves.	30 30 15 45 15					
- ECONOMIE FORESTIERE ET DROIT.		75	45	30	2	
Economie forestière Droit civil Droit administratif	45 15 15					
- ARABE - ANGLAIS - TOURNEES D'ETUDES SUR LE TERRAIN.		30 30 60	30 30	60	1 1	,
TOTAL		1000	655	315	30	
-STAGE- PREPARATION DU TRAVAIL DE FIN D'ETUDES.						

Arrêté du 4 Août 1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Génie Biologique.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- -Vu le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu le décret n°77-97 du 20 Juin 1977 modifiant le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.

- -Vu l'arrêté du 24 Juillet 1983 portant création d'un tronc commun des sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 31 Juillet 1984 fixant la liste des modules de la 2ème année des filières de biologie issue du tronc commun sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du lère Août 1985 fixant la liste et le contenu des enseignements du diplôme d'études supérieures de Microbiologie.

#### ARRETE :

- Article 1/:- Il est crée la filière d'ingénieur en Génie Biologique;
- Article 2/:- La liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Génie Biologique sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 3/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 4 Août 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur. A.BELKAID.

#### ANNEXE.

fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en génie biologique.

ANNEE OU SEMESTRE.	UNITES D'ENSEIGNEMENT.	VHG	COEFFI-
lère année	Tronc commun sciences de la nature.		
2ème année	Biologie physico- chimique.		
3ème année	3ème année du D.E.S de microbiologie.		
8ēmestre 7	Cultures cellulaires Génétique microbienne Génie génétique Bio-conversio  Rio-créacteurs des agro- alimentaires. Bio-Chimie microbienne Biologie moléculaire Economie et gestion	30 h 60 h 30 h 45 h 60 h 60 h 90 h 45 h	2 2 3 2 2

Semestre 8	Chimie analytique Thermodynamique appliquée Génie chimique Opérations unitaires. Contrôle régulation automatique. Technique de contrôle microbiologique. Analyse instrumentale. Arabe	90 h 60 h 90 h 45 h 60 h 90 h 75 h 30 h	2 2 3 2 1
Semestre 9	Anglais Génie bio-chimique Microbiologie industrielle Analyse instrumentale II	30 h 210 h 210 h 75 h	3 3 3
Semestre 10	Projet de fin d'études.		

Arrêté du 4 Août 1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en contrôle de qualité et analyses.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- -Vu le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu le décret n°77-97 du 20 Juin 1977 modifiant le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu l'arrêté du 24 Juillet 1983 portant création d'un tronc commun des sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 31 Juillet 1984 fixant la liste des modules de la 2ème année des filières de biologie issue du tronc commun sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 1er Août 1985 fixant la liste et le contenu des enseignements du diplôme d'études supérieures de Microbiologie.
- -Vu l'arrêté du ler Août 1985 fixant la liste et le contenu des enseignements du diplôme d'études supérieures de Biochimie.

#### ARRETE

Article 1/:- Il est crée la filière d'ingénieur en contrôle de qualité et analyses.

- Article 2/:- La liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en contrôle de qualité et analyses sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 3/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 4 Aoû £1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

ANNEXE: fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en contrôle de qualite et analyses.

Année ou Semestre	Unités d'Enseignements	Volume Horaire Global	Coef- ficient
lère Année	Tronc commun sciences de la nature.		
2ème Année	Biologie Physico- Chimique.		
3ème Année	3ème Année du DES de Micro- biologie et 3ème'Année du DES de Biochimie.		
S.7	S.7. du DES de Microbiologie S.7 du DES de Biochimie.		
·	<ul> <li>Microbiologie alimentaire</li> <li>Matières et Biochimie alimentaire.</li> <li>Méthodes et techniques d'analyse Physico-</li> </ul>	100 100 60	4 4 · 2
<u>.</u>	chimique 1. - Technique d'analyses biochimiques.	75	3
s.8.	<ul> <li>Nutrition et physiologie de la Nutrition.</li> <li>Technologie des Industries</li> </ul>	75	3
·	agro-alimentaires Chimie des surfaces Anglais Scientifique - Langue Nationale Stage en unité de pro- duction.	110 30 30 30 1 Mois	4 1 1

S.9.	<ul> <li>Toxicologie analytique</li> <li>Méthodes et techniques d'analyses. Physico- chimiques 2.</li> <li>Méthodelogie d'analyses économiques.</li> <li>Législation et fraudes.</li> <li>Gestion d'un laboratoire</li> <li>Sécurité du travail.</li> <li>Anglais</li> </ul>	100 100 60 45 30 30	2 3 1 1
	- Anglais	30	1

Arrêté du 4 Août 1988 fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Aquaculture.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- -Vu le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu le décret n°77-97 du 20 Juin 1977 modifiant le décret n°71-219 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme d'ingénieur.
- -Vu l'arrêté du 24 Juillet 1983 portant création d'un tronc commun des sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 31 Juillet 1984 fixant la liste des modules de la 2ème année des filières de biologie issue du tronc commun sciences de la nature.
- -Vu l'arrêté du 1er Août 1985 fixant la liste et le contenu des enseignements du diplôme d'études supérieures de d'Océanologie.

#### ARRETE.

- Article 1/:- Il est crée la filière d'ingénieur en Aquaculture.
- Article 2/:- La liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Aquaculture sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 3/:- Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 4 Août 1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

ANNEXE
fixant la liste et le contenu des enseignements de la filière d'ingénieur en Aquaculture.

<del></del>		<del>}</del>	
ANNEE OU SEMESTRE	MATIERES	V.H.G.	COEFFICIENT
lère Année	Tronc Commun Sciences de la Nature.		
2ème Année	Biologie Physico-Chimique		
	<ul> <li>Physiologie animale</li> <li>Physiologie des or- ganismes marins.</li> </ul>	145 90	2 3
	- Physiologie Végétale	105	2
	- Chimie Marine.	145	4
	- Géologie marine.	60	2
3ème Année	<ul> <li>Océanographie physique et régionale.</li> </ul>	90	4
	- Notion de navigation		
	et observation météoro- logiques.	45	1
	<ul><li>Mathématiques appliquésI</li><li>Mathématiques appliques</li></ul>	75	1
	II	75	1
	- Informatique.	50	1
	- Anglais Scientifique.	60	1
	- Halieutique I	60	2
	- Halieutique II	90	2
	- Génétique des populations		2
	- Météorologie Navigation - Ecosystèmes pelatiques	45	1
	- Ecosystèmes peratriques - Ecosystèmes bêthiques	90 90	2
S.7.	- Anglais	45	2 1
	- Plongée sous-marine.	Faculta-	1
		tive.	
	- Aquaculture générale	120	2
	- Pathologie et écotoxi-	120	4
	cologie des milieurx.	120	
	aquacoles.		
	- Génie aquacole.	60	2
	- Technologie des produits		2
s.8	aquacoles.		~
5.0	- Droit maritime	15	1
	- Gestion des Entreprises	30	i
	- Plongé, sous-marine	30	1
	(obligatoire).		

5ème Année	- Ateliers Pédagogiques - Stage pratique en unité aquacole. - Mémoire.	
Allie		

Arrêté du 25 Septembre 1988 modifiant la durée du tronc commun de la licence en Langue et Littérature Arabe.

le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- le décret n°75-172 du 30 Décembre 1975 portant création du diplôme de licencié en Langue et Littérature Arabes et organisant le régime des études.
- -Vu l'arrêté du 23 Septembre 1984 fixant les modalités de l'organisation de l'évaluation et de la progression dans les études universitaires.
- -Vu la circulaire n°12 du 23 Septembre 1984 portant liste des disciplines à progression annuelle intégrale.
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

#### ARRETE

- Article 1/:- La durée des études du tronc commun en vue de l'obtention du diplôme de licencié en Langue et Littérature Arabes est fixé à 2 années.
- Article 2/:- Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.
- Article 3/:- Le présent arrêté entre en vigueur à compter du mois de Septembre 1988 et sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 25 SEP/1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

#### A.BELKAID.

Arrêté du 25 Septembre 1988fixant la liste et le contenu des modules composant le curriculum des études en vue de l'obtention de la licence d'enseignement d'Histoire option "Histoire-Géographie" à l'institut d'Histoire de l'Université d'Alger. le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

-Vu le décret n°71-227 du 25 Août 1971 portant organisation des études en vue du diplôme de licencié d'enseignement en Histoire et du diplôme d'enseignement de l'Histoire,

- -Vu le décret n°77-98 du 20 Juin 1977 modifiant le décret n°71-227 du 25 Août 1971 portant organisation du régime des études en vue du diplôme de licencié d'enseignement en Histoire,
- -Vu l'arrêté du 17 Juillet 1985 fixant la liste et le contenu des matières inscrites dans le programme de la licence d'enseignement d'Histoire,
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

#### ARRETE

- Article 1/:- La liste et le contenu des modules composant le curriculum des études de la licence d'enseignement d'Histoire option" Histoire-Géographie" est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.
- Article 2/:- Le présent arrêté entre en vigueur à compter du mois de septembre 1988 et sera publié au Bulletin Officiel de l'enseignement supérieur.

Fait à Alger, le 25 SEP/1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

# الجذع المشترك السنه الأولييي

حاضہ ات م المقي الرق 3 02 02 ماقبل التاريخ العام والشمال الافريقي 3 02 02 حضارات الشرق القدي 02 3 02 02 03 3 02 02 04 2 02 02 05 2 02 19 14 12 المجمــوع الجزئـ 26 المجموع العام للحجم الساعى

#### السنة الثانية

3 3 3 3 2 2	02 02 02 02 02 02 02	02 02 02 02 02 02	01 تــاريخ المغرب القديم 02 الاغـــريق والرومــان 03 المغرب العربي في العصر الوسيط 04 الجغرافية البــشرية 05 جغرافية السكان 06 الجغرافية الاقتصادية 07 لغة حية أجنبية
19	14	12	المجموع الجزئي

26

المحموع ءلعام للحجم الساعى

# \_ التخصيصات ( السنة الثالثة ليسانس التاريخ)

المعامل	الحجم الساعي الاسبود		وحسدات الاجبساريسة
	تطبيلة	محاضرة	
3 2 1	2 2 2 2 2 2 2 2	2 2 2 2 2 2	المشرق العربي في العصر الوسيط أوروبا حديث أوروبا حديث الجزائر في العهد العثماني المغرب العربي (ما عد للجزائر بين القرنين 16 - 191 ألقرنين 16 - 1830 ألقرنين 1914 ألقرنين 1830 ألقرنين 1914 ألقرنين الجزائر (1830 ـ 1914) حركات تحرر في افريقيا وأسيا للغة التخصص (لاتينية أو عثمانية) الوحدة المختارة ()
20	15	14	

\_ الاختيارية: يختار الطالب مقياسا واحذا في احدى الحقب التالية:

# أ)\_ التاريخ القديم:

- 1 التكوين الحضاري للعالم القديم (دراسة مقارنة) 2 الفنون في العصور القديمة. 3 حضارات الشرق الاقصى القديم 4 العرب قبل الاسلام.

## ب) - التاريخ الوسيط:

- 1\_ العــلاقــات بين الشرق والغرب في العصر الوسيـط 2\_ آشـار اســلاميـة . 3\_ الحركات الفكرية في العالم الاسـلامــي 4\_ حضـارات افريقيــا (جنـوب الصحــراء وآسيـــا) .

# ج)- التاريخ الحديث والمعاصر:

- 1\_ الحركات الاصلاحية في علمالم الاسلامي في القرن 19. 2\_ حركات تحرير أمريكا اللاتينية 19\_ 20 3\_ المعسكر الاشتراكيي. 4\_ التيارات والمدارس الفكرية في أوروسا القرن 19.

  - - التخصصات (السنة الرابعـة ليسانس التاريخ).

المعاما	الاسبوعي المعامل		الوحــــدات
العدايس	تطبيق	محدا ضرة	
3 3 3 3 1 2	2 2 2 2 2 2	2 2 2 2 - 2	المشرق العربي الحديث والمعاصر أوروبا معـاصـرة العالم بين الحربين تاريخ الجزائر (1914_ 1962) للغة التخصص (لاتينية ـأوعثماينة) قياس على الخيار ()
15	11	10	

### Décision n°158 du 19/09/1988

## le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

- -Vu le décret n°83-543 du 24 Septembre 1983 portant statut-type de l'institut national d'enseignement supérieur;
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur;
- -Vu le décret n°84-221 du 18 Août 1984 portant création d'un Institut National d'Enseignement Supérieur en Mécanique à Blida.
- -Vu le décret n°85-124 du 21 Mai 1985 fixant l'organisation de l'Administration Centrale du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- -Vu le décret n°87-246 du 17 Novembre 1987 portant modification du décret n°84-12 du 22 Janvier 1984 portant organisation et composition du Gouvernement.

#### DECIDE.

- Article 1er/: En attendant la création de l'Institut National d'Enseignement Supérieur en Elèctrotechnique à Médéa, les moyens nécéssaires à son fonctionnement sont pris en charge par l'Institut National d'Enseignement Supérieur en Mécanique de Blida.
- Article 2/: Le Directeur de l'Institut National d'Enseignement Supérieur en Mécanique de Blida et le Directeur de l'Administration des Moyens Matériels et Financiers du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 19/09/1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

A.BELKAID.

# Décision n°159 du 19/09/1988

le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

- -Vu le décret n°83-543 du 24 Septembre 1983 portant statut-type de l'Institut National d'Enseignement Supérieur;
- -Vu le décret n°84-122 du 19 Mai 1984 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur;
- -Vu le décret n°86-332 du 23 Décembre 1986 érigeant le centre des oeuvres universitaire et scolaires de Blida en Centre des Oeuvres Sociales Universitaires de Blida;

- -Vu le décret n°85-124 du 21 Mai 1985 fixant l'organisation de l'Administration Centrale du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- -Vu le décret n°87-246 du 17 Novembre 1987 portant modification du décret n°84-12 du 22 Janvier 1984 portant organisation et composition du Gouvernement.

#### DECIDE.

- Article ler/: En attendant la création de l'Institut National d'Enseignement Supérieur en Elèctrotechnique à Médéa, les dépenses afférentes aux oeuvres sociales universitaires et liées au projet de création sont prises en charge par le Centre des Oeuvres Sociales Universitaires de Blida.
- Article 2/: Le Directeur du Centre des Oeuvres Universitaires de Blida et le Directeur de l'Administration des Moyens Matériels et Financiers du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Alger, le 19/09/1988 le Ministre de l'Enseignement Supérieur. A.BELKAID.